



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°15
DU 20 MARS 2015**

Présents :

ARTAUX Laurence ; BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MILLET Catherine ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry.

Absents excusés :

**Nathalie MENETRIER avec procuration à Catherine MILLET
Marie-Pierre MUSIAUX avec procuration à Jean Paul CHUZEVILLE**

Secrétaire de séance : Laurence ARTAUX
La séance est ouverte à 20h35mn

Logiciel ASIGEO

Le maire rappelle que, lors de la séance de conseil municipal du 20 février 2015, Monsieur VIGOUROUX de la société ASIGEO présentait au conseil municipal le logiciel ASIGEO et ses fonctionnalités. Ce système d'information géographique est intéressant pour la commune qui a demandé un devis pour les modules suivants : cadastre, assainissement, AEP et lutte contre l'incendie et Plan Local d'Urbanisme.

Le conseiller Pascal Bonvalot demande si les informations données seront enregistrées par la société citée. Le maire lui précise que la société ASIGEO assure l'enregistrement des informations que nous lui transmettrons mais les modifications seront assurées par nos services.

Le maire présente aux conseillers un devis de 3 600 euros HT comprenant ces 4 modules et un 5^{ème} module qui restera à déterminer selon nos besoins.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition du logiciel ASIGEO et ses fonctionnalités.

Travaux forestiers

Le 1^{er} Adjoint au maire, Martial Bouvard, et le responsable des garants, Gérard Jupille, présentent au conseil municipal un devis de travaux d'entretien forestier de l'Office National des Forêts d'un montant de 13 807,27 euros hors taxe. Ces derniers seront réalisés aux lieudits « Chassagne », « Cachotte », « La Corne » et dans la forêt communale de Montferney.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Délibération contre la fermeture de la Trésorerie

Le maire présente au conseil municipal la délibération retenue par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Rougemont.

Cette dernière comporte les points suivants :

- Refuse la fermeture de la trésorerie de Rougemont
- Demande le maintien du bureau dans ces locaux actuels
- Demande le recrutement d'un agent afin de pouvoir le poste vacant

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération et la commune de Rougemont va prendre une délibération identique.

Appartements, propriété de Habitat 25, situés au n° 5 rue de la Traverse.

Le maire rappelle au conseil municipal que 7 appartements ont été totalement rénovés dans la copropriété appartenant à Habitat 25 située à l'adresse précitée. Deux appartements ont déjà été vendus, il souhaite, aujourd'hui, réactualiser et valider la grille des prix de vente :

- Appartement T2 35 m² : 23 000 euros
- Appartement T3 48m² : 30 500 euros
- Appartement T3 duplex 76m² : 44 000 euros
- Appartement T5 duplex 80m² : 53 000euros
- Appartement T5 duplex 93m² : 63 000euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux prix de vente.

Circulation Avenue de la Gare

Depuis que la maison médicale est en service, la circulation a fortement augmenté Avenue de la Gare. Ce phénomène accentue la dangerosité de l'intersection de cette avenue avec la rue Léon Belz qui dessert les écoles primaire et maternelle. Le maire suggère de faire poser des panneaux stop sur l'avenue de la Gare au niveau de ce carrefour. Cet aménagement assurerait une bonne sécurité aux véhicules arrivant de la rue Léon Belz et, dans un même temps, permettrait de réduire la vitesse, parfois excessive, d'automobilistes circulant sur l'Avenue de la Gare.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Le conseiller Jean Paul Chuzeville signale la même problématique au niveau du carrefour de la rue du Pont et de la rue du Vieux Moulin. Le conseiller Pascal Bonvalot demande s'il serait possible de faire un essai avec une signalisation temporaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Arrêt de bus des employés des usines Peugeot

Le maire informe que, suite aux travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du quartier de l'ancienne gare de marchandises, il n'y a plus d'abribus au niveau du rondpoint. De ce fait, les employés de l'entreprise Peugeot prennent leur bus à l'intersection de l'avenue de la Gare et de la rue Léon Belz. Il est cependant regrettable que le bus doive alors stationner sur une intersection où la visibilité est déjà très réduite. De plus, cette opération s'effectue à l'heure de sortie des écoles ce qui amplifie l'insécurité à cet endroit proche du groupe scolaire.

Le maire rappelle que le conseil municipal était d'accord de changer, avec le soutien financier d'une agence de publicité, les abribus que possède la commune. Malgré plusieurs demandes adressées aux différents organismes publicitaires, aucune réponse favorable ne nous est parvenue. Néanmoins il informe le conseil municipal qu'il sera possible d'être subventionné par la Région lors de l'aménagement du centre du village. En attendant, il propose de faire réaliser, par les employés communaux, un abri d'attente qui serait installé rue Léon Belz au niveau de l'intersection avec l'ancienne voie ferrée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Tarif de la salle des fêtes pour des cours de danse de zumba.

Le maire informe le conseil municipal qu'un cours de zumba d'une heure a lieu chaque semaine à la salle des fêtes, ce qui représente sur une année une trentaine d'heures d'utilisation. Il est précisé que le chauffage n'est jamais utilisé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le prix de 10 euros de l'heure.

Participation aux travaux d'aménagement d'une station service sur la zone du Pré Rond.

Le maire, avant d'évoquer le sujet cité ci-dessus, rappelle au conseil municipal que, lorsque monsieur Chaillet André, propriétaire de l'ancienne station-service située route de Besançon, avait décidé d'arrêter son activité, plusieurs réunions avaient eu lieu avec son futur acquéreur, la Conseillère Générale, le Président de la CCPR et lui-même. La volonté des élus était de maintenir ce service sur la commune. Il était prévu d'accompagner le nouveau propriétaire dans les démarches administratives et d'apporter une aide financière partagée entre la

communauté de communes du pays de Rougemont et la commune. Pour divers raisons cette réouverture n'a pu aboutir à une entente. Il fallait donc trouver une nouvelle implantation et une personne voulant bien porter le projet. La société Accel' Auto était d'accord d'investir dans la réalisation d'une nouvelle station-service sur la zone d'activités du Pré Rond. Pour que cette activité puisse voir le jour (ou se concrétiser) des rencontres ont été nécessaires avec les services de la Direction Départementale du Territoire et monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Le permis de construire a été obtenu, les travaux sont maintenant commencés. La communauté de communes a déjà versé sa participation et le maire demande au conseil municipal l'autorisation de payer celle de la commune de Rougemont.

Le conseiller Pascal Bonvalot trouve anormal que cette société puisse bénéficier d'une aide financière communale. Le maire lui répond qu'il s'agit d'un service rendu à la population, il rappelle aussi que le pays de Rougemont était le seul au niveau du Pays du Doubs Central à ne plus posséder de station-service. Par ailleurs, il aurait été trop coûteux que la commune de Rougemont ou la communauté de communes du pays de Rougemont envisagent de construire elles-mêmes une station.

Le conseiller Jean-Paul Chuzeville demande si la société Accel' Auto va pouvoir bénéficier des avantages de Zone Rurale de Revitalisation. Le maire répond que les sociétés déjà implantées sur le territoire ne peuvent pas compter sur les avantages d'une ZRR.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer pour une participation d'un montant de 5 000 euros pour la création par la société Accel' Auto de la station-service.

Le conseil municipal se prononce avec 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

Divers

Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la réalisation d'une étude pour le recyclage agricole des boues.

Le conseil municipal autorise le maire à signer, avec la Chambre d'Agriculture, une convention pour la réalisation du dossier de déclaration préfectorale des boues de la station d'épuration pour un montant de 4 800 euros. Cette dernière est subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau RMC et le Conseil Général.

Rampe d'éclairage pour la salle des fêtes

Le 1^{er} Adjoint au maire, Martial Bouvard, présente au conseil municipal un devis d'un montant de 16 176 euros TTC pour l'installation d'une rampe d'éclairage au-dessus de la scène.

Le conseil municipal estime que le coût est trop élevé et demande au 1^{er} Adjoint de se renseigner sur un aménagement moins coûteux.

Jardin du souvenir au cimetière: un jardin du souvenir peut être représenté par un arbre, une stèle avec une plaque réglementée où l'on peut inscrire les noms des personnes disparues pour un montant de 40 euros.

Pour information

La 2^{ème} Ajointe Séverine Ducroux annonce au conseil municipal les informations suivantes :

- **Parcours Santé :** les travaux au parcours santé ont commencé ce mercredi 18 mars et une opération de nettoyage de ce dernier aura lieu samedi 21 mars.
- **Conférence sur la « Prévention des chutes » :** une réunion aura lieu le 22 septembre 2015 à la salle des fêtes de Rougemont.
- **Bal pour les jeunes :** une réunion aura lieu mardi 07 avril 2015 avec les associations qui ont déjà organisé ce bal.

- **Arbres place du Vieux Moulin** : Le maire rappelle que les deux arbres situés sur cette place étaient en fin de vie mais que cinq nouveaux arbres y ont été plantés.
- **Station d'Épuration** : Le maire informe que les travaux de la nouvelle station d'épuration commenceront le lundi 23 mars 2015.
- **Aménagement du centre du village** : Notre commune possède depuis 2011 un Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère réalisé par le cabinet d'études « Au de la du Fleuve ».

Le maire informe le conseil municipal que suivant son contrat d'engagement il était bien notifié l'organisation suivante :

- Une tranche ferme pour réalisation du SAUC de la commune
- Une tranche conditionnelle pour la maîtrise d'œuvre.

Il nous est donc possible, aujourd'hui, de confier la mission maîtrise d'œuvre à ce cabinet pour les futurs travaux d'aménagement du centre du village.

Nouveaux tarifs de la salle de Chazelot Montferney : ce sujet sera évoqué lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Rénovation de l'appartement situé au-dessus de la salle de Chazelot Montferney : ce sujet sera évoqué lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 40

**Prochaine réunion
vendredi 10 avril à 20h30**

Le maire

